

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 22 juin 2017 à 18h30 heures,**  
**À RUFFIEUX (salle polyvalente)**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Joaquim TORRES
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
5	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
7	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
8	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
11	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Françoise CARON
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Arrivée après la 2 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Pierre HOCHARD
14	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
24	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
25	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 7 <sup>ème</sup> délibération
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
36	SAINT OFFENGE	S	Daniel DE MEDTS	
37	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
38	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
43	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

28 communes présentes

**Absents excusés :**

Claude GIROUD            ENTRELACS

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christian BERGER	Responsable service Maîtrise d'ouvrage
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Kevin TORRES FERREIRA	Chargé de mission Urbanisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 juin 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 403 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (40 titulaires et 2 suppléants), et 50 votants.

*TRANSITION ENERGETIQUE*

**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial - Lancement de la démarche**

M. Le Président expose que la transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la loi "Grenelle 2", a été précisée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

En effet, la loi Grenelle 2 invitait les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants à élaborer les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Aujourd'hui, la loi du 17 août 2015, et plus particulièrement son article n°188, élargit le périmètre des PCET et y intègre les thématiques suivantes: le développement coordonné des réseaux d'alimentation et de distribution énergétique, la mobilité sobre et décarbonée, l'éclairage public et les émissions de polluants atmosphériques.

Les Plans Climat Energie Territoriaux, complétés de ces thématiques portent désormais la dénomination de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Cette même loi prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Le PCAET est élaboré pour une période de 6 ans et couvre la totalité des secteurs de l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il contient une phase de diagnostic, l'élaboration d'une stratégie, la détermination d'un programme d'action ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le plan climat doit contenir les éléments suivants ;

- Concernant le climat et la qualité de l'air :
  - une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique,
  - une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ainsi que leur possibilité de réduction,
  - une estimation de la séquestration de gaz à effets de serres et de ses possibilités de développement,
- Concernant l'énergie :
  - l'analyse des consommations énergétiques et leur potentiel de réduction,
  - une représentation des réseaux d'énergie, de chaleur et de froid, ainsi que leur potentiel de développement,
  - un état de la production d'énergie renouvelable et de son potentiel de développement,
  - une estimation de la disponibilité du stockage énergétique.

Les objectifs stratégiques du plan climat doivent être élaborés en prenant en compte le coût des projets et ceux engendrés par une potentielle inaction.

La commission Lac et transition énergétique du 18 avril 2017 s'est prononcée en faveur de l'engagement de Grand Lac dans la réalisation d'un PCAET.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- ENGAGE Grand Lac dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET);
- NOTIFIE cette information aux acteurs concernés et en particulier au Préfet de Région et au Président du Conseil régional afin qu'ils puissent transmettre à Grand Lac, dans un délai de 2 mois, les renseignements qu'ils estiment utiles.
- AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.

Aix-les-Bains, le 22 juin 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 46
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Transition énergétique - Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial - Lancement de la démarche

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/06/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/06/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1943 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170622-d1943-DE

---

**Date de décision :** 22/06/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement